

VILLERS-POL, le 27 janvier 2022

Olivier YZANIC

à

Mesdames et Messieurs les Membres
du Conseil Municipal

OBJET : Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 12 janvier 2022

PRESENTS : M. YZANIC Olivier, M. MASSON Jean, M. LEULLIETTE Bernard, M. DESRUENNE Xavier, M. OLLIVIER Sébastien, M. DUCLAYE Eric, Mme MOHAMED Pamela, Mme MARTEL Christelle, M. BUISSE Thierry, M. LOTTEAU Daniel

EXCUSES : Mme PAMART Véronique, Mme GRAVELINE Anne, Mme BLARY Cindy

PROCURATIONS : Mme GRAVELINE Anne procuration à M. LEULLIETTE Bernard
Mme PAMART Véronique procuration à Mme MARTEL Christelle

Arrivée de Mme BERTON Hélène Catherine à 19 H 11

Arrivée de Mme HUART Valérie à 19 H 30

1) Approbation du compte-rendu de la réunion du 11 décembre 2021

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

2) Intervention de Monsieur ERLEM, Vice-Président de la CCPM sur l'orientation de la collecte et du recyclage des déchets sur le territoire de la CCPM

Monsieur le Maire remercie Monsieur HERLEM de sa présence afin qu'il puisse nous expliquer l'extension des consignes de tri voulu par la loi au 1^{er} janvier 2023.

Monsieur HERLEM nous expose les difficultés que rencontre la CCPM pour le recyclage des déchets et les solutions envisagées par la CCPM.

Un questionnaire a été mis en ligne à l'attention de la population pour recueillir leur avis.

Une réunion avec les maires est prévue le 28 janvier.

Le sujet des déchets est vaste aussi Monsieur HERLEM se propose de revenir nous faire un point une fois la situation décantée.

19 H 11 : arrivée de Mme BERTON Hélène Catherine

19 H 30 : arrivée de Mme HUART Valérie

.../

3) Délibération budgétaire modificative pour imprévus en section de fonctionnement et section d'investissement

1^{ère} DBM : Admission en non-valeur

Suite au conseil municipal où il a été voté l'admission en non-valeur « SANIEZ », il n'y a pas assez de budget sur l'imputation « 6541 » - créances admises en non-valeur » (250 € de prévu du budget de fonctionnement.

Le montant de la non-valeur est de 5 796,19 €.

A la section de fonctionnement il est proposé un transfert de l'imputation « 022 – Dépenses imprévues (où il y a 50 000 € de prévu) vers l'imputation 6541 d'un montant de 5 800 €.

2^{ème} DBM : Crédit manquant pour couvrir les intérêts (66111) et capital (1641)

En fin d'année 2021, nous avons reçu un courrier de la Caisse d'Epargne nous indiquant une échéance à payer de 3 608,65 € pour l'emprunt Euribor à taux variable.

Cette échéance n'avait pas été comptabilisé au budget prévisionnel.

En reprenant les comptabilisations initiées depuis 2003, il se trouve que la part cumulée en capital ressort à 155 438,47 €. Il reste donc 561,03 € à imputer au 1641 pour aboutir à ce montant de 155 000 €.

Sur le même principe, s'agissant du cumul des intérêts d'emprunt comptabilisés à ce jour, nous obtenons 37 926,48 € alors qu'il est attendu à la lecture du tableau d'amortissement le montant de 40 973,50 €. Il manque donc la comptabilisation de 3 047,02 € 66111.

Il y a donc 2 DBM à effectuer pour cette échéance :

- Fonctionnement

022 – Dépenses imprévues vers 66111 – Intérêts réglés à l'échéance : 3 050 €

- Investissement

020 – Dépenses imprévues vers 1641 – Emprunts en euros : 570 €

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

4) Délibération pour convention d'autorisation publicitaire avec un sponsor du club USVP

Madame PODOLSKI souhaite sponsoriser le club de football USVP, elle demande l'autorisation au conseil municipal d'apposer des panneaux publicitaires dans l'enceinte du stade, non soumis au règlement publicitaire local.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire a signé une convention avec Madame PODOLSKI pour permettre la pose de panneaux publicitaire.

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

5) Ouverture de crédits au BP 2022 pour payer les factures d'investissements

Les besoins pour le BP2022 sont les suivants :

	2021	2022	
Dépenses investissements BP (n-1)	915 884,02	796 173,56	
Remboursements capital emprunts (n-1)	61 000,00	47 399,41	
Base calcul	854 884,02	748 774,15	
25% à voter	213 721,01	187 193,54	
2022	Montant	10%	à inscrire
Caveaux – Devis	6 288	6 917	7 000
Feux tricolores Ozaneaux – Devis	19 687	21 656	22 000
Travaux Ecole			137 847

Monsieur Xavier DESRUENNE insiste sur la nécessité de prévoir au prochain budget la réparation de l'église pour un montant estimé de 150 000 €.

Monsieur le Maire est conscient comme l'ensemble du conseil municipal de la nécessité de travaux à l'église, il précise que le sujet n'est pas à l'ordre du jour, mais qu'il sera débattu lors du vote du prochain budget.

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

6) Prise en charge de la formation dans le cadre d'un contrat PEC

La formation prévue de Madison BRIATTE dans le cadre du contrat PEC est une préparation au concours d'ATSEM.

La formation est de 150 heures et coûte 1 600 € TTC.

.../

Madison BRIATTE s'engage à suivre les cours qui s'opèrent à distance sur la plateforme ECOLEMS.

Elle devra avoir un ordinateur à disposition pour pouvoir suivre sa formation pendant les heures où elle ne travaille pas. Les heures de formation ne sont pas rémunérées.

L'examen est prévu pour octobre.

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

7) Locations des salles pendant la période du COVID et remboursement des locations annulées
pour cause COVID pour 2022

Monsieur le Maire évoque les difficultés dans le contexte sanitaire actuel, concernant la location des salles.

La quasi-totalité des locataires renoncent à la location, un temps conséquent est passé par Madame MARTEL et le secrétariat pour régler ces litiges.

Monsieur le Maire demande s'il ne serait pas de circonstance d'arrêter de prendre des locations.

Le conseil municipal n'est pas favorable à cette proposition.

Le contrat de location des salles autorise les remboursements de location de salle, uniquement en cas de décès du locataire.

Selon les dernières mesures gouvernementales en cours, les locations des salles ne font pas l'objet de restrictions.

Dans ces conditions, doit-on rembourser les locations de salles annulées par les loueurs, pour cause de COVID pour l'année 2022.

Pour : 0

Contre : 14

Abstention : 0



Le Maire :

Olivier YZANIC